

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 10 février 2021

Date d'envoi de la convocation : le 4 février 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Étaient présents (à la Maison du Parc)

Mme BERLIER Solange	Déléguee du Département de la Loire
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme BUSSIERE Laurence	Déléguée du Conseil Régional
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon
M. GONDRAND Frédéric	Délégué de la Commune d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

Assistaient à la réunion via le système de visioconférence

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Commune de La Ricamarie
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional - Président
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. PIZOT Cédric	Délégué de la Commune de Condrieu

A donné pouvoir

M. CINIÉRI Dino À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme RIBEIRO-CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. VIAL Raymond	Délégué du Conseil Régional

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Amis du Parc
M. Axel MARTICHE	Directeur adjoint
Mme Marie VIDAL	Responsable Pôle Moyens Généraux

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 10 FÉVRIER 2021

Emmanuel MANDON accueille les membres du Bureau, ceux qui sont présents à la Maison du Parc et ceux qui assistent à la réunion en visioconférence.

Emmanuel MANDON assiste lui-même à la réunion en visioconférence, car il a été testé positif à la COVID 19.

La présidence de l'assemblée sera donc assurée par Madame Solange BERLIER, 1ère Vice-présidente.

Laurence BUSSIERE est désignée secrétaire de séance.

Marie VIDAL procède à l'appel.

Le quorum est atteint. L'examen de l'ordre du jour peut débuter. Les membres du Bureau assistant à la réunion en visioconférence donnent pouvoir aux membres présents à la Maison du Parc :

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine	À M. BRUYAS Lucien
M. CINIERI Dino (absent)	À M. THOMAS Luc
M. CORVAISIER Robert	À Mme DEHAN Nathalie
Mme FAYOLLE Sylvie	À M. GONDRAND Frédéric
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À Mme JURY Christiane
M. MANDON Emmanuel	À Mme BERLIER Solange
M. MASSARDIER Alexandre	À Mme MAZOYER Martine
Mme PEYSSELO Valérie	À M. POLETTI Jean-Louis
M. PIZOT Cédric	À M. PORCHEROT Jean-Philippe

1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU 6 JANVIER ET DES COMPTES-RENDUS DE COMMISSIONS

Ces comptes-rendus n'appellent pas d'observation particulière et sont adoptés à l'unanimité.

2 – ORGANISATION DES SEANCES DU COMITÉ SYNDICAL EN VISIOCONFERENCE

Au regard des difficultés vécues pour l'animation de la dernière réunion du Comité syndical (13 janvier), il est proposé d'avoir un débat sur quelques règles à éventuellement adopter pour la prochaine tenue des réunions du Comité syndical.

Il est proposé de conserver la possibilité pour certains de suivre en présentiel la réunion du Comité syndical et ce pour les raisons suivantes :

- plusieurs élus ne sont pas à l'aise avec les outils informatiques ou ne disposent pas d'une ligne internet stable
- certains élus n'ont ni ordinateur, ni smartphone

De ce fait, cela ne permet pas au Syndicat mixte du Parc d'organiser des votes électroniques (sans parler du coût et des difficultés de paramétrage liées au fait que les élus régionaux ont 4 voix chacun et non pas une comme l'ensemble des autres élus).

Il est également proposé d'envisager les règles suivantes :

Chaque élu assistant à la réunion du Comité syndical en visioconférence aurait à :

- annoncer sur le Tchat son arrivée et indiquer ses noms et prénoms, de même annoncer son départ selon les mêmes formalités
- se renommer (à l'aide de l'option qui le permet sous zoom) en précisant lisiblement ses noms et

prénoms

Toute personne ne réalisant pas ces formalités serait considérée comme absente de la réunion.

Par ailleurs, l'outil Zoom permet d'instaurer une salle d'attente où les élus assistant à la réunion en visioconférence sont placés avant d'entrer dans la réunion. Cela permettrait aux services du Parc de voir qui est présent : titulaire, suppléant, invité.

Le Président devra continuer à faire l'appel nominatif de chacun des membres pour s'assurer qu'il est présent. A l'appel de son nom, chaque élu devra se manifester à l'oral. Sans réponse, la personne sera alors considérée comme absente.

Le Tchat ne serait réservé que pour les usages suivants :

- la demande de prise de parole
- l'annonce de son arrivée ou de son départ
- l'annonce de son vote soit : pour, contre, abstention et dans un délai qui sera déterminé par le Président

Toute autre message sur le Tchat ou tout message arrivant à l'un des agents du Parc (au nombre de 4 qui disposeront chacun d'un ordinateur) ou au Président en message privé ne seraient pas pris en compte.

Ainsi, les questions, les prises de position autres que les votes, les commentaires ne seraient plus relayés par les agents du Parc à l'ensemble des participants.

Les prises de parole pourraient également être demandées en utilisant l'option qui existe pour ce faire dans l'outil zoom.

Les prises de parole acceptées par le Président devraient également se faire Caméra allumée.

Ceux ne pouvant ni utiliser le Tchat, ni utiliser cette option « je demande la parole », n'auraient pas possibilité à s'exprimer oralement. Il serait préférable que les élus se trouvant dans cette situation assistent à la réunion en présentiel.

S'agissant des votes :

- les votes se réaliseraient de manière classique à main levée pour ceux en présentiel
- les votes se réaliseraient par le Tchat et uniquement par le Tchat pour ceux se trouvant à distance, dans un temps qui serait déterminé par le Président. Ce dernier ouvrirait le scrutin à un instant t pour les votes « contre » ou « pour » selon qu'il estime ceux qui seront le moins nombreux, et le fermerait à un temps t + 1 et idem pour les abstentions

Il sera rappelé que le délégué suppléant qui assiste à la réunion, alors que le délégué titulaire représentant cette même structure est présent, ne doit pas prendre part au vote, ni indiquer le sens de son vote dans le Tchat.

Une formation à l'outil zoom serait proposée aux élus en amont de la réunion du 10 mars 2021.

Pour le respect du protocole sanitaire, la salle de réunion ferait l'objet d'une aération toutes les 30 minutes.

Ces modalités n'appelant pas de remarque particulière, il est proposé de passer au point suivant.

3 – DÉSIGNATION D'ÉLUS DANS DIVERS ORGANISMES

Lors du comité syndical du 29 octobre dernier, il a été décidé de créer 8 commissions animées par les 7 vice-présidents et par le Président.

Chacune de ces commissions s'est déjà réunie au moins une fois. Lors de ces réunions, il a été procédé à des appels à candidatures pour représenter le Syndicat mixte du Parc dans des organismes ou instances, qui relèvent des thématiques abordées dans ces commissions.

Certaines de ces désignations doivent être entérinées par une délibération du Bureau.

Il est proposé de désigner les personnes suivantes pour les instances citées ci-dessous.

Commissions	Instances	Personne·s proposé·e·s
Tourisme et Loisirs	Association de Sauvegarde de la Chartreuse	En attente
	Association de la Maison des Tresses et Lacets	Jean-François SEUX - Saint-Paul-en-Jarez
	Association des Guides animateurs du Pilat	Chantal CHETOT - Pélussin
Biodiversité et eau	Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes	Nathalie DEHAN – Grand Lyon (titulaire) Noëlie MAGNAT – Pavezin (suppléante)
	SAGE – Lignon du Velay	Laurence BUSSIERE - Région
	SAGE Loire en Rhône-Alpes	Laurence BUSSIERE - Région
	Contrat territorial de la Cance et ses affluents / Contrat territorial Gier	Annick FLACHER - Saint-Appolinard
Agriculture et Forêt	Association Patur'en Pilat	Étienne CAREIL - Saint-Julien-Molin-Molette
	Association Sylv'acces	Jean-François CHORAIN - Marlhès
Économie de Proximité	Association « Nouveaux Ateliers du Dorlay »	Jean-Philippe PORCHEROT – Doizieux Céline PLANTIER – Doizieux

Axel MARTICHE précise que les désignations ci-dessus appellent une délibération. D'autres désignations ont été faites en commission mais ne demandent pas de délibération spécifique.

Charles ZILLIOX demande s'il est possible d'avoir une liste de toutes les représentations relevant des diverses commissions.

Nathalie DEHAN formule une demande similaire et souhaite savoir si elle est bien suppléante pour l'Office de Tourisme du Pilat.

Axel MARTICHE répond qu'une liste sera bien établie, une fois que toutes les désignations seront entérinées, dans quelques semaines ou quelques mois.

Emmanuel MANDON indique que sur certaines thématiques, même si un élu est désigné, il est tout à fait possible de travailler en binôme sur le sujet.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'ensemble de ses désignations.

4 – DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT – RÉPONSE À L'APPEL À PROJETS « MÉMOIRES DU XXE ET XXIÈ SIÈCLES »

Emmanuel MANDON souligne que ce projet s'inscrit dans un souci de préserver les savoir-faire artisanaux, artistiques ou autres. La mémoire a tendance à s'évanouir. L'équipe du Parc est très investie sur le sujet dont Didier LAZZARESCHI.

L'expérience autour de la passementerie a été bénéfique. Par ailleurs, la passementerie est quelque chose de très répandu sur le territoire, qui a été façonné par cette activité économique. Il est important de conserver ces savoir-faire.

Axel MARTICHE présente le dossier.

Dans le cadre de sa "stratégie textile", le Parc a répondu aux appels à projets 2017 et 2018 "Mémoires du XXe siècle" émis par la DRAC et la Région.

La démarche portait sur la captation et la valorisation du savoir-faire rubanier de Jonzieux.

À l'issue d'un an et demi de travail, et avec l'accompagnement d'un Bureau d'Études, le Parc est parvenu à créer un outil méthodologique d'apprentissage du montage et du réglage des métiers à ruban Jacquard.

Un test "grandeur nature", en collaboration avec la Société SAHUC, à Jonzieux, a permis de valider la pertinence de l'outil. Trois personnes, n'ayant jamais eu aucun lien avec un métier Jacquard et ne travaillant pas dans le domaine du textile, ont pu procéder aux réglages nécessaires à la production d'un ruban.

L'opération se poursuit aujourd'hui avec un collectif qui travaille à la création d'une collection de produits où le ruban n'est plus un produit "intermédiaire" intégré à une production mais la matière première d'une production valorisante. Potentiellement, cette démarche pourrait aboutir à la création d'une marque centrée sur la tradition rubanière de la passementerie stéphanoise et "de montagne".

Au-delà du savoir-faire rubanier, il existe de nombreux autres savoir-faire rares sur le territoire.

Dans le domaine du textile, on peut considérer que l'ensemble de la "filière textile" est représentée à partir de l'opération de moulinage jusqu'aux 4 productions traditionnelles qui caractérisent le Pilat et qui font son originalité : dentelle de Lyon, tissage grande largeur, tressage, rubanerie.

Des savoir-faire liés à des opérations spécifiques aux métiers textiles sont également présents (actifs ou inactifs) : la fabrication de peignes à tisser, le remettage, la broderie Cornely, l'ourdissage...

Hors du domaine textile, d'autres savoir-faire rares sont présents sur le territoire : la fonderie au sable à Saint-Julien-Molin-Molette, fabrication d'armes de chasse et gravure de platines à Bourg-Argental...

On peut considérer que de nombreux autres savoir-faire rares sont présents sur le territoire mais qu'ils sont, à ce jour, non identifiés parce que "dormants", c'est-à-dire plus exploités par leurs détenteurs.

Sur cette base, il est proposé de renouveler et d'amplifier la démarche appliquée pour le savoir-faire rubanier :

- 1er temps : activer les réseaux locaux pour identifier les savoir-faire locaux et leurs détenteurs,
- 2^e temps : capter les savoir-faire rares à travers un processus adapté (voir ci-dessous) pour s'orienter vers un "conservatoire" des savoir-faire.
- 3^e temps : interroger les savoir-faire captés, à travers un processus participatif, pour définir des modes de valorisation économique, sociale et/ou culturelle.

Le processus d'acquisition du savoir-faire rubanier a été long et complexe. Il ne saurait être dupliqué pour une quantité importante de savoir-faire.

Le Parc a identifié, par l'intermédiaire de la Cité du Design, une entreprise qui propose une application numérique de captation des savoir-faire via des caméras subjectives et la catégorisation des modes opératoires.

Si les résultats issus de cette application sont, sans doute, moins opérationnels que la méthodologie utilisée pour la rubanerie, elle permet de multiplier les captations par des délais beaucoup plus courts. Le Parc pourrait ainsi constituer une "banque" des savoir-faire de façon plus souple.

De plus l'outil numérique proposé serait acquis par le Parc avec un paiement unique de licence. L'acquisition fait, par ailleurs, l'objet d'un accompagnement dans la prise en main de l'outil.

En première approche, indépendamment de la démarche participative de valorisation des savoir-faire captés, le Parc pourrait :

- nouer des partenariats avec des organismes de formation professionnelle (lycées techniques, GRETA...) afin de sensibiliser les jeunes (ou adultes en reconversion) à ces métiers rares pour lesquels des entreprises sont souvent en demande de compétences,

- imaginer un appel à projet pour créer un évènement culturel autour des vidéos utilisées pour la captation
- valoriser les productions issues de ce travail dans le cadre des espaces scénographiques de la Maison du Châtelet, de la Maison du Parc ou de la Maison des Tresses et Lacets.

Le budget prévisionnel nécessaire à la réalisation de ce projet s'élèverait à 22 125 € HT (soit 10 625 € pour l'acquisition du logiciel d'appui à la captation de savoir-faire + 2 500 € de formation à la prise en main du logiciel + 3 000 € de frais de communication + 6 000 € de frais de salaire dédié au temps d'animation et de pilotage de la démarche (environ 20 jours)).

Ce projet serait financé comme suit :

- 11 062,5€ de l'État et de la Région dans le cadre de l'appel à projet Mémoires du XXe et XXIe siècles
- 6 637,5€ de FEADER dans le cadre du programme européen LEADER du Pilat
- 4 425 € d'autofinancement (auquel il faudra rajouter la TVA)

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et sur son plan de financement et autorise le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes ;
- s'engage à ce que le Parc du Pilat finance le solde par son autofinancement si les subventions prévues étaient moindres qu'espérées.

5 – RÉPONSE À L'APPEL À PROJET PLAN DE RELANCE – AIRES PROTÉGÉES

Emmanuel MANDON souligne que l'État, dans le cadre des mesures du plan de relance, propose des mesures de soutien à l'activité.

Axel MARTICHE présente le dossier.

Dans le cadre du Plan de relance, un appel à projet spécifique aux maîtres d'ouvrage situés dans des Aires protégées, dont les Parcs naturels régionaux font partie, a été ouvert le 18 décembre 2020 pour un dépôt de dossier avant le 29 janvier 2021 par courriel à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

L'information sur cet appel à projet a été donnée :

- dans la lettre d'informations électronique adressée aux élus du Parc et à leur partenaire début janvier,
- au cours de la réunion du Comité syndical du 13 janvier 2021,
- par mail à chacun des référents du Parc se trouvant dans les EPCI concernés par le Pilat.

Cet appel à projet permet de financer des opérations d'investissement relatives à des projets de valorisation, d'infrastructures d'accueil du public et de mise en découverte du patrimoine naturel pour tous les publics (scolaires, touristes, personnes à mobilité réduite, etc.) générateurs d'attractivité et d'emplois locaux.

Le Parc naturel régional du Pilat a, dans ce cadre-là, soutenu les projets déposés par :

- la Commune de Planfoy pour un projet accompagné techniquement par le Parc visant à valoriser le patrimoine naturel de la Commune et notamment la Tourbière des Vernels (subvention demandée de 16 278,32 € sur un total de dépenses de 20 347,90 €)
- la Commune de Doizieux pour compléter, avec une aide de l'État ; le plan de financement d'un projet déjà présenté à la Région pour une subvention dans le cadre du Contrat de Parc : la mise en valeur du plan d'eau d'une ancienne usine de moulinage et la création d'un parcours de découverte des patrimoines naturels et culturels (subvention demandée de 106 000 € sur un total de dépenses de 200 000 €)
- le Centre d'observation de la nature de l'île du beurre (CONIB) pour compléter, avec une aide de l'État ,le plan de financement de deux projets déjà présentés à la Région pour une subvention dans le cadre du Contrat de Parc : la muséographie de la maison d'accueil du CONIB (subvention demandée de

20 000 € sur un total de dépenses de 110 000 €) et le sentier d'interprétation sur le site de l'île du beurre (subvention demandée de 8 399 € sur un total de dépenses de 25 993 €)

- le CPIE des Monts du Pilat pour un projet d'acquisition de matériels (matériels pour grimper dans les arbres et y installer hamacs et tables perchées) permettant une découverte insolite du patrimoine arboricole du Pilat (subvention demandée de 6 185,56 € sur un total de dépenses de 6 185,56 €)
- l'association Les Nouveaux Ateliers du Dorlay pour un appui au fonctionnement de l'association en 2021 (subvention demandée de 12 000 € sur un total de dépenses de 117 900 €) et pour la réhabilitation de l'usine Dubreuil (subvention demandée de 200 000 € sur un total de dépenses de 962 000 €)

Pour sa part, le Parc naturel régional du Pilat a déposé deux dossiers :

- le premier concerne un programme de plantation de haies sur la période 2021-2023 (études, accompagnement technique, achat de plants et plantations, achat de matériel de protection des plants) dont le coût total s'élève à 92 000 € et pour lequel une subvention de l'État de 33 500 € est sollicitée. Six kilomètres de haies soit 10 000 arbres sur 9 exploitations agricoles sont les objectifs chiffrés fixés. Le plan de financement prévisionnel fait apparaître un soutien de la CNR à hauteur de 18 000 €, du Fonds pour l'Arbre de 2 500 €, de l'Union européenne via le programme LEADER de 28 800 € et donc un autofinancement de 9 200 € pour cette opération envisagée en section de fonctionnement du budget du Parc
- le second concerne des travaux de rénovation énergétique de la Maison du Parc. Ces travaux porteraient uniquement sur les menuiseries et s'élèveraient à hauteur de 76 308,68 € HT. La subvention sollicitée dans le cadre du Plan de relance est de 61 046 €. Le reste du financement relèverait de l'autofinancement.

Les délais n'ont pas permis de faire délibérer le Bureau sur ces deux derniers dossiers de demande de subvention.

Toutefois, il est précisé que le projet porté par l'association « Nouveaux Ateliers du Dorlay », ainsi que les deux dossiers portés par le Parc ne sont, a priori, pas éligibles à l'appel à projet Aires Protégées. Il a cependant été décidé de les déposer pour que l'État en prenne connaissance et oriente éventuellement ces dossiers vers une autre mesure du Plan de relance.

Pour ce qui est des plantations de haies, une mesure spécifique du Plan de relance devrait s'ouvrir prochainement à l'échelon régional.

Quant à la rénovation énergétique, une mesure du Plan de relance est déjà ouverte mais n'est pas accessible au syndicat mixte sans fiscalité propre.

Emmanuel MANDON indique que ces projets sont intéressants et méritent des interventions.

Axel MARTICHE ajoute que les 4 premiers projets présentés par les différents maîtres d'ouvrage sont conformes aux objectifs du Plan de relance sur les aires protégées. Des réponses positives sont donc espérées.

Martine BRUNON fait remarquer que le montant sollicité par le CPIE recouvre l'intégralité de la dépense.

Axel MARTICHE répond que pour certains maîtres d'ouvrage, l'intervention peut aller jusqu'à 100 % du montant total.

Solange BERLIER demande pour ce qui concerne le projet dédié aux plantations de haies, quels sont les critères pour être retenu.

Axel MARTICHE indique que 2 options sont explorées pour obtenir un financement pour les projets de plantation de haie :

- la première est celle proposée. En tant qu'aire protégée, cette action est présentée car elle a un impact sur la biodiversité locale, en ce sens elle répond aux critères de l'appel à projet. Les critères sont alors liés à l'intérêt écologique du projet.

- la seconde est celle qui va être prochainement proposée dans le cadre d'un autre appel à projet du Plan de relance appelé « Plantons les Haies » qui n'est pas encore ouvert en Auvergne-Rhône-Alpes. Les critères seront alors centrés sur le partenariat existant entre le Parc et les agriculteurs mais aussi à la bonne intégration du projet de plantation dans le système global des exploitations concernées.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le soutien du Parc du Pilat pour les projets portés par d'autres maîtres d'ouvrage, cités ci-dessus
- émet un avis favorable sur les projets pour lesquels le Parc du Pilat est maître d'ouvrage et autorise le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

6 – AVENANT 2021 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PARC DU PILAT ET LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU MASSIF CENTRAL

Emmanuel MANDON invite Christine ROBIN à présenter ce dossier.

Chaque année, en déclinaison de la convention de partenariat cadre signée en 2017 entre le Parc du Pilat et le Conservatoire Botanique National (CBN) du Massif Central, un avenant précisant le contenu du programme d'actions et les modalités techniques et financières de sa mise en œuvre est proposé.

Pour l'année 2021, l'avenant proposé indique que le CBN Massif Central intervient dans les domaines suivants :

- Contribution générale à la mise en œuvre de la charte du Parc naturel régional du Pilat

Par ses compétences et son expertise naturaliste, le CBN Massif Central pourra être amené à participer aux instances de décision et de travail du Parc du Pilat.

- Connaissance de la flore, de la végétation et des habitats naturels et semi-naturels

Le CBN Massif Central réalisera des suivis de végétations et un accompagnement technique pour les dispositifs visant à améliorer les connaissances de la flore et des habitats du Parc du Pilat. Pour 2021, il est prévu :

- le suivi de végétations des sites Natura 2000,
- participation à l'observatoire de la flore patrimoniale du Parc du Pilat,
- la participation à la synthèse et au bilan du programme ABC,
- l'accompagnement à l'utilisation de la cartographie CarHab du Pilat,
- un accompagnement à l'évaluation de la gestion des milieux ouverts,
- une étude sur la connectivité des prairies humides du pélussinois,
- un accompagnement et de l'expérimentation autour du label « Végétal local ».

- Protection et gestion du Patrimoine naturel

Dans l'objectif de prévenir la destruction d'espèces rares et sensibles, le Parc du Pilat et le CBN Massif central s'engagent à poursuivre leur collaboration sur le dispositif préventif de veille des espèces et des habitats et de l'évaluer afin d'ajuster au mieux les moyens humains pouvant être affectés selon les enjeux et menaces.

Dans le cadre des plans de gestion des sites Natura 2000 et Sites Écologiques Prioritaires, le CBN Massif Central peut être sollicité, en fonction de l'émergence des projets, pour une visite de terrain afin d'évaluer l'état de conservation des habitats naturels ou des populations d'espèces. Un avis sera également demandé sur les

travaux bénéfiques à la restauration de cet état, si elle s'avère nécessaire.

Dans le cadre de l'accompagnement des agriculteurs réalisé par le Parc du Pilat, la problématique du changement climatique et son impact sur les prairies est de plus en plus omniprésente (disparition de certaines espèces, apparition d'espèces exotiques envahissantes...). Le CBN Massif Central pourra être sollicité afin d'apporter son expertise sur des solutions à adopter au cas par cas.

La mise en œuvre de cet avenant nécessitera que le Parc mobilise en faveur du CBN du Massif central une contribution financière à hauteur de 8 780 €. Cette contribution sera prélevée sur le budget dédié au projet « Observatoire de la biodiversité du Pilat » pour lequel le Parc devrait bénéficier de soutiens financiers de la Région, du Département du Rhône, de l'Office Français de la Biodiversité et de l'État, déjà sollicités par décision du Bureau en date du 4 novembre 2020.

Emmanuel MANDON ajoute que le partenariat avec le Conservatoire Botanique est assez ancien et qu'il est intéressant au vu du travail mené.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'avenant 2021 à la convention de partenariat entre le Parc du Pilat et le Conservatoire Botanique du Massif Central, et autorise Monsieur le Président à le signer.

7 – AVENANT ANNUEL À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PARC DU PILAT ET LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le présent avenant a pour objet de définir le contenu du programme d'actions 2021 et les modalités techniques et financières de sa mise en œuvre, en déclinaison de la convention de partenariat signée le 20 mai 2016 entre les LPO Loire et Rhône (fusionnées en 2019 en LPO AuRA) et le Parc du Pilat.

La LPO AuRA interviendra en 2021 dans les domaines suivants :

- Contribution à la mise en œuvre de la charte du Parc naturel régional du Pilat

Par ses compétences et son expertise naturaliste, la LPO participe aux instances de décision et de travail du Parc du Pilat.

- Connaissance de la faune vertébrée et des milieux naturels

La LPO AuRA participe au développement des connaissances sur la biodiversité du Parc du Pilat. En 2021, une action alimentant l'observatoire de la biodiversité sera assurée par la LPO AuRA – délégation territoriale de la Loire : la réactualisation des inventaires oiseaux dans 7 types de milieux naturels par la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA).

La LPO AuRA – délégation territoriale de la Loire réalisera également un inventaire chiroptères (chauve-souris) sur le site Natura 2000 des Crêts du Pilat afin d'améliorer la connaissance de ce groupe dans les forêts du secteur.

La LPO AuRA participera également aux travaux de synthèse des données produites dans le cadre du programme des ABC du Pilat et finalisera une action de préservation du Tarier des prés sur le Haut-Pilat.

- Protection et gestion du patrimoine naturel

Dans le cadre du Contrat Vert et Bleu Grand Pilat, la LPO AuRA porte une action en faveur de la préservation des friches et landes favorables à la biodiversité, et notamment au busard cendré. Cette action est inscrite dans la continuité des CVB Grand Pilat successifs.

La mise en œuvre de cet avenant nécessitera notamment que le Parc mobilise en faveur de la LPO AuRA une contribution financière à hauteur de 9 500 €.

Cette contribution sera prélevée :

- pour 7 500 € sur le budget dédié au projet « Observatoire de la biodiversité du Pilat - année 2021 » pour lequel le Parc devrait bénéficier de soutiens financiers de la Région, du Département du Rhône,

de l'Office Français de la Biodiversité et de l'État, déjà sollicités par décision du Bureau en date du 4 novembre 2020.

- pour 2 000 € sur le budget dédié au projet « animation Natura 2000 - année 2021 » pour lequel le Parc bénéficie d'un soutien financier de l'État et de l'Union européenne déjà sollicité par décision du Bureau en date du 20 mai 2020

Nathalie DEHAN rappelle qu'elle est en faveur de l'intervention de la LPO et souhaite savoir si cet avenant est signé avec l'antenne de la Loire ou du Rhône.

Christine ROBIN répond que la LPO Loire et Rhône ont fusionné au sein de la LPO Auvergne-Rhône-Alpes qui est une seule et même entité.

Nathalie DEHAN précise que le délégué pour l'antenne du Rhône a changé. Il s'agit de Denis VERCHERE.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'avenant 2021 à la convention de partenariat entre le Parc du Pilat et la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes, et autorise Monsieur le Président à le signer.

8 – AVENANT ANNUEL À LA CONVENTION TRIENNALE ENTRE L'ÉTAT ET LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Par délibération en date du 18 décembre 2019, le Bureau du Parc a autorisé la Présidente du Parc à signer une convention qui visait à organiser le partenariat entre l'État et le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat pour contribuer conjointement à la gestion durable des espaces et des patrimoines naturels et paysagers à travers la mise en œuvre de la Charte du Parc. Cette convention est établie pour une durée de 3 ans entre le 1er janvier 2020 et 31 décembre 2022.

Comme chaque année, il est proposé un avenant à cette convention qui permet de fixer le montant et les modalités du soutien financier de l'État au Parc. Le montant de la subvention accordée par l'État s'élève à 100 000 euros. Les autres dispositions de la convention cadre ne sont pas modifiées par l'avenant et restent applicables.

Le Président du Parc doit être dûment habilité à signer cette convention par délibération.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'avenant annuel à la convention entre le Parc naturel régional du Pilat et l'État, et autorise Monsieur le Président à le signer.

9 – CONVENTION CADRE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN, LES COMMUNES ET LE PARC DU PILAT POUR LA SIGNALÉTIQUE D'INFORMATION LOCALE

La Signalisation d'Information Locale (SIL) a pour objectif de guider l'utilisateur en circulation sur le territoire du Pilat Rhodanien vers un service ou un équipement utile à son déplacement.

La Communauté de communes du Pilat Rhodanien est compétente pour la mise en œuvre d'une signalétique d'information locale sous forme de micro signalisation.

Afin d'améliorer la qualité de l'affichage sur le territoire labellisé « Parc naturel régional du Pilat », le Parc, les EPCI membres, les Départements 42 et 69 et les DDT 42 et 69 ont rédigé en 2017 un Guide d'affichage et de signalétique. Ce guide définit aussi les critères d'uniformisation de la SIL, dans l'objectif d'aider à la bonne

application de la réglementation nationale en matière de publicité, d'affichage, d'enseignes et de signalétique.

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien décide d'appliquer sur son territoire, les recommandations du Guide de l'affichage et de la signalétique du Pilat. À ce titre, elle établit, en concertation avec le Syndicat mixte du Parc du Pilat et pour chaque Commune la sollicitant, un plan de signalisation.

Le syndicat mixte du Parc du Pilat s'engage dans une démarche d'accompagnement et de conseil auprès de la Communauté de communes, des Communes mais également des entreprises dans la mise en place de la Signalétique d'Information Locale (SIL) sur le territoire.

La Commune s'engage à participer à l'uniformisation, quand cela est possible, de la Signalétique d'Information Locale sur son territoire.

Une convention cadre permet de préciser les engagements de chacune des parties.

Christiane JURY souligne qu'il serait intéressant de faire un courrier d'information aux nouveaux maires du territoire sur la signalétique.

Emmanuel MANDON indique qu'en effet, il est intéressant de faire de la sensibilisation au niveau local.

Serge RAULT précise qu'en effet la Communauté de communes va travailler sur le sujet. La signalétique d'information locale était déjà appliquée pour les commerces ce qui apportait un bon plus. C'est un travail qui est compliqué. Quand on uniformise, la visibilité n'est pas la même. Il faut engager la même démarche pour les services. La convention juridique sera à finaliser et puis dans la pratique, il faut faire preuve d'une certaine souplesse.

C'est une démarche qui n'est pas simple, parfois, il faut du temps aux Communes pour s'y lancer mais on arrive à un résultat intéressant.

Emmanuel MANDON rappelle qu'il faut faire beaucoup de pédagogie et remercie le retour d'expérience de Serge RAULT.

Martine BRUNON demande s'il y a quelque chose de semblable au niveau de la CCMP.

Axel MARTICHE répond qu'il y a un travail assez étroit avec la CCMP sur la signalétique. Pour la convention, il sera précisé dans le compte-rendu s'il en existe une. Il en existe une signée en 2004.

Emmanuel MANDON sollicite les élus de la CCMP pour savoir s'ils ont connaissance de cette convention.

Jean-Louis POLETTI demande combien de panneaux peuvent être installés simultanément sur un même point.

Axel MARTICHE indique que dans le guide de la signalétique, figurent des recommandations qui sont à suivre. Mais il n'existe pas de réglementation qui limite le nombre de panneaux. Les recommandations qui seront précisées dans le compte-rendu prévoient entre 4 et 5 panneaux, mais c'est le bon sens qui prévaut et non la norme. Les recommandations du « guide signalétique et affichage du Pilat » préconise 6 mentions par mobilier dont 4 par direction.

Valérie PEYSSELON souligne que quand cela est proche d'une route départementale, il faut se rapprocher des services du Département.

Charles ZILLIOX fait remarquer que le guide élaboré en fin de mandat précédent permet de donner des pistes utiles.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la convention précitée et autorise Monsieur le Président à la signer.

10 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION INTER PARCS MASSIF CENTRAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE 2 DU PROJET INTER PARCS RELATIF À LA TRAME NOIRE – PRÉSERVATION DU CIEL NOCTURNE ET DIMINUTION DE LA POLLUTION LUMINEUSE

Depuis 2019, l'IPAMAC mène des actions relatives à la trame noire, actions dans lesquelles le Parc du Pilat est impliqué.

La trame noire est l'ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes.

La première phase du projet coordonné par IPAMAC a permis de réaliser un état des lieux de la pollution lumineuse à l'échelle des Parcs du Massif central impliqué dans le projet et d'accompagner des Parcs vers l'évolution de leurs pratiques d'éclairage public.

Pour le Pilat, cet état des lieux a concerné le périmètre du Contrat Vert et Bleu « Grand Pilat » qui dépasse largement le périmètre du Parc.

L'accompagnement relatif aux pratiques d'éclairage public a notamment eu son point d'orgue lors de la conférence organisée le 15 octobre 2020 à Condrieu à l'attention des élus.

À noter que le Pilat travaille également en lien avec les Parcs naturels régionaux alpins du Massif des Bauges et de Chartreuse sur cette thématique et dans le cadre d'un programme de coopération financé via LEADER.

IPAMAC propose une seconde phase pour ce projet sur la trame noire qui fait l'objet de la convention en pièce jointe. Cette seconde phase se décline en 4 actions :

- Action 1 : Mobilisation et accompagnement de communes pour développer et adapter les pratiques d'extinction et améliorer l'éclairage public en prenant en compte les différents enjeux (sécurité, santé, biodiversité et énergie).
- Action 2 : Accompagnement de démarches concernant l'éclairage privé autre que domestique : accompagnement de l'expérimentation par des commerçants, artisans, industriels, entreprises de pratiques d'extinction et/ou de réduction de l'éclairage nocturne de leur local commercial ou de production.
- Action 3 : Partage des outils d'animation et de sensibilisation « Grand public » et production d'outils complémentaires (courts-métrages).
- Action 4 : Mieux connaître et protéger la biodiversité nocturne en intégrant l'enjeu de la lutte contre la pollution lumineuse dans les projets territoriaux et politiques « trame verte et bleue » des Parcs.

Le Parc du Pilat menant déjà ou ayant déjà mené des actions proches de celles des actions 1, 3 et 4, soit seul (exposition sur la nuit créée en 2019 et disponible en prêt, appel à projet éclairage public lancé en 2020 à l'attention des Communes et Intercommunalités...), soit en lien avec les deux Parcs alpins (guide opérationnel sur l'éclairage public à l'attention des élus en cours de finalisation...), il est proposé de s'engager à mener, avec l'appui de prestataires dédiés recrutés par IPAMAC, la seule Action 2 sur son territoire, à savoir : Accompagnement de 5 acteurs privés, guide technique de l'éclairage privé, cartographie numérique des pratiques et enjeux de l'éclairage privé, actions de communication et développement d'un réseau d'acteurs privés engagés.

Pour permettre la réalisation du projet par l'IPAMAC, le Parc naturel régional du Pilat s'engagerait alors à verser à IPAMAC une avance de trésorerie remboursable et non rémunérée de 2 400,00 €. Cette avance serait versée à la signature de la convention ci-annexée et sur présentation d'une facture par l'IPAMAC. IPAMAC s'engagerait à rembourser l'avance de trésorerie dès réception des soldes des subventions liées au projet.

Nathalie DEHAN demande si le volet 4 est bien compris dans l'action ou s'il y a un focus particulier sur le volet 2.

Axel MARTICHE répond que le programme du Parc en faveur de la trame noire est réalisé selon deux modalités :

- une partie dans le cadre d'une coopération à l'échelle du massif central, objet de la présente délibération
- une seconde partie dans le cadre d'une coopération avec des Parcs alpins financée dans le cadre du programme européen LEADER .

Le volet 4 n'est pas traité dans le cadre de la coopération massif central mais dans celle menée avec les parcs alpins.

Martine BRUNON souhaite connaître les résultats de l'étude lancée sur la pollution lumineuse.

Axel MARTICHE précise qu'une étude a été menée à l'échelle du territoire du Contrat vert et bleu Grand Pilat, par le cabinet Dark Sky Lab. Les résultats devraient être publiés prochainement sur le site internet du Parc. Une séance a été organisée en octobre 2020 à Condrieu pour présenter les résultats de ces études aux élus communaux du territoire considéré par l'étude. Les résultats sont donc communicables.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet et sur la convention afférente entre IPAMAC et le Parc du Pilat. Il autorise Monsieur le Président à la signer ainsi que le versement d'une avance de trésorerie de 2 400 €.

11 - INTÉGRATION D'UNE PART D'ÉNERGIE VERTE DANS LE CADRE DU FUTUR MARCHÉ D'ACHAT GROUPE D'ÉLECTRICITÉ

Le SIEL-Territoire d'Énergie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat élargi à toute énergie et à tout organisme public du département, d'autre part.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat adhère au groupement d'achat d'énergies du SIEL-TE Loire et participe au marché d'achat groupé d'électricité qui se termine respectivement le 31/12/2021.

Le SIEL TE Loire doit renouveler le marché d'électricité pour une période de trois ans :

Électricité : du 01/01/2022 au 31/12/2024

Pour ce futur marché groupé, il est proposé à chacun d'intégrer s'il le souhaite une part d'énergie verte.

Les prestations sont réalisées par le SIEL-TE qui effectue le travail de mise en concurrence.

La souscription à cette offre groupée d'énergie verte permettra de bénéficier d'une énergie renouvelable pour un coût raisonnable et maîtrisé sur 3 ans.

Il est proposé pour les 3 points de livraison, pour lesquels le Syndicat mixte est concerné : la Maison du Parc, le bâtiment annexe à la Maison, et l'ermitage de Sainte-Croix-en-Jarez, d'intégrer une part de 25 % d'énergie verte dans le futur marché.

La plus-value est d'environ 2 euros/MwH soit environ 4 % d'augmentation par an si l'offre retenue est de 100 % d'énergie verte.

Aussi, la proposition de 25 % permet de montrer l'engagement du Parc du Pilat en faveur des énergies vertes tout en maîtrisant la dépense.

Charles ZILLIOX est favorable à cette proposition.

Martine BRUNON demande ce que représente l'augmentation de 4 % évoquée dans le rapport.

Marie VIDAL précise que l'augmentation serait au maximum de l'ordre de 200 €. Le budget du Parc dédié à l'électricité est environ de 6 000 € par an (chiffre de 2020).

Robert CORVAISIER propose que l'on passe à 100 % d'énergie verte, étant donné que le territoire est engagé dans une démarche TEPOS. La Communauté de communes des Monts du Pilat est passée à 100 % tout comme d'autres Communes du territoire. Le surcoût pourrait être compensé en réduisant la consommation.

Emmanuel MANDON pense qu'il faut tenir compte de la réalité de la part du renouvelable dans le mix énergétique français aujourd'hui.

Nathalie DEHAN demande ce qu'est le SIEL.

Axel MARTICHE répond que c'est le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Loire avec lequel le Parc a contractualisé pour adhérer au groupement d'achat d'énergie.

Jean-Philippe PORCHEROT précise qu'à Doizieux, il a été décidé de passer à 100 % pour un surcoût d'environ 150 €. La dépense est minime ce qui explique un passage à 100 %.

Martine BRUNON est aussi favorable aux 100 %.

Luc THOMAS souligne qu'il est un peu facile d'augmenter systématiquement la dépense sous couvert d'énergie verte.

Nathalie DEHAN demande si la réduction des consommations est possible.

Axel MARTICHE répond que le Parc est engagé depuis longtemps dans une démarche ISO 14001 qui lui a permis de faire pas mal d'efforts énergétiques. Le Parc peut toujours éventuellement chercher une marge de manœuvre, mais il est déjà engagé dans une démarche de frugalité énergétique.

Frédéric GONDRAND souhaiterait avoir des précisions sur le partenariat avec le SIEL. Les fournisseurs, de type ENERCOOP ou Planète Oui s'engagent à financer des producteurs d'énergie renouvelable sur le territoire. Ils n'échangent pas juste des électrons. Le prix mériterait d'avoir une information plus précise.

Marie VIDAL répond que concernant la facture. En 2020, la facture réglée par le Parc s'élève à 6 000 € pour l'électricité. En 2019, la facture était de 10 000 €. Il y a 2 effets qu'il faudrait évaluer pour connaître le coût réel de l'électricité sur une année pour le Parc : le fait qu'en 2019, le Parc avait un contrat tempo qu'il a supprimé et en 2020, avec le confinement et le télétravail renforcé en raison de l'épidémie de COVID-19, la consommation d'électricité a été moins importante. La première estimation de surcoût qui avait été faite est comprise entre 400 et 600 €.

Axel MARTICHE précise qu'il ne s'agit pas de choisir un fournisseur d'électricité. Ce choix sera fait par le SIEL, dans le respect des principes de la commande publique, pour le compte des collectivités qui s'inscrivent dans cet achat groupé. Le Parc a fait le choix d'adhérer à ce groupement pour des questions de mutualisation et de coût.

Frédéric GONDRAND ajoute que le Parc peut faire pression, en montrant sa volonté d'avoir une énergie 100 % verte. Quelques membres peuvent faire part de cette volonté, en montrant qu'ils veulent de l'énergie 100 % verte, avec de vrais fournisseurs, pas comme Total Direct Énergie qui achètent des garanties d'origine.

Emmanuel MANDON souligne qu'on a peu d'informations de la part du SIEL et demande si on peut ajourner ce dossier.

Marie VIDAL lui répond qu'il convient de délibérer avant le 15 février.

Nathalie DEHAN demande si avec les économies réalisées du fait du télétravail le Parc ne pourrait pas s'offrir les 100 % d'énergie verte.

Charles ZILLIOX souhaite apporter des précisions sur la facture d'électricité, entre 30 et 40 % de surtaxe sont payées pour financer l'énergie verte. C'est déjà dans la facture d'électricité, donc on nous fait payer une 2^e fois. Pourquoi les fournisseurs d'énergie verte ne seraient pas moins chers, avec cette taxe qui est déjà réglée ? Sur le principe, il est contre un passage à 100 %.

Robert CORVAISIER rappelle qu'on parle de volume financier autour de 250, 400 € et que l'intérêt écologique et environnemental a été oublié. Mais le surcoût, au vu d'un budget de fonctionnement de 2 millions d'euros, est dérisoire.

Les appels d'offres sont en cours d'ouverture et le surcoût annoncé serait moins important que prévu.

Charles ZILLIOX rappelle qu'il ne s'agit pas d'une question d'argent et se montre étonné que M. CORVAISIER connaisse déjà les résultats de l'appel d'offres qui est en train de s'ouvrir.

Emmanuel MANDON précise qu'il ne s'agit pas d'une question financière mais plutôt d'un raisonnement au vu de la réalité du mix énergétique actuel.

Robert CORVAISIER répond qu'il peut y avoir 2 positions, celle de suiveur ou de moteur. Même si ce n'est pas représentatif du mix énergétique actuel, il serait opportun de proposer 100 % pour montrer l'exemple.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 10 voix contre et une abstention, décide d'intégrer 25 % d'énergie verte pour ces 3 points de livraison, dans le cadre du futur marché d'achat groupé d'électricité.

Martine BRUNON trouve que cela donne une mauvaise image du Parc.

12 – CONVENTION D'ADHÉSION À LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PETITES VILLES DE DEMAIN

Le programme « Petites villes de demain » lancé par l'État vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne sur 2020-2026 (durée du mandat communal et intercommunal) de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

L'État a retenu les candidatures des Communes de Bourg-Argental, Pélussin et Saint-Genest-Malifaux, en lien avec leur intercommunalité d'appartenance, pour la mise en œuvre de ce dispositif sur le Pilat.

La Commune de Pélussin et la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien ont sollicité le Parc pour signer à leurs côtés la convention d'adhésion à ce dispositif qui les engage vis-à-vis de l'État sous 18 mois à préciser une feuille de route pour la mise en œuvre de Petites Villes de Demain à Pélussin, feuille de route qui sera alors traduite dans une nouvelle convention avec l'État sur la durée du mandat communal.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion à Petites Villes de Demain qu'elle concerne Pélussin, Bourg-Argental ou Saint-Genest-Malifaux, pour autant que cette convention n'engage pas le Parc au-delà du déploiement de son offre de services habituelle.

Serge RAULT rappelle que ce projet a été proposé depuis un certain temps par l'État. Ce dispositif a été rattrapé par le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique) qui oblige à faire un projet de territoire rapidement au niveau des intercommunalités. Les Communes retenues dans Petites Villes de Demain ont 18 mois pour faire un projet de territoire. Au niveau de l'intercommunalité, le délai est de 6 mois pour faire un projet à l'échelle de son territoire à inscrire dans le CRTE.

Le CRTE sera, à terme, le contrat qui verra transiter les différentes aides qui arrivent jusqu'à l'échelon communal. La démarche est intéressante et il faut la conduire avec le Parc.

Robert CORVAISIER demande si les Communes de Saint-Genest-Malifaux et Bourg-Argental ont fait la même démarche auprès du Parc.

Emmanuel MANDON précise que cette démarche n'a pas été faite mais que le Parc est bien entendu ouvert à un travail avec ces deux communes comme avec celle de Pélussin. Il remercie Serge RAULT pour avoir associé le Parc à ce travail dès le mois de décembre

Le Parc va également prochainement solliciter les intercommunalités afin d'avoir une idée des projets conformes à la stratégie LEADER qu'elles et le Parc ont recensés sur leur territoire car la Région nous offre l'opportunité d'obtenir des crédits européens supplémentaires pour conduire le programme LEADER.

Christine ROBIN apporte des informations concernant les Monts du Pilat s'agissant du Plan de Relance. Un travail est en cours au niveau de l'intercommunalité et il est donc prévu de solliciter le Parc, en fonction des orientations.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain avec les Communes concernées.

13 – POINTS DE DÉBAT ET D'INFORMATIONS DIVERSES

13.1 Échanges sur l'engagement d'un travail visant à la préservation et la valorisation de sites emblématiques notamment du secteur des Crêts

La crise sanitaire traversée en 2020 a fortement impacté les comportements des Français et notamment dans le domaine du tourisme et des loisirs. La combinaison des restrictions de déplacement et des effets directs de périodes prolongées de confinement ont eu pour conséquence directe de démultiplier la fréquentation d'espaces naturels désormais synonymes de ressourcement et de liberté.

Avec sa grande proximité des métropoles lyonnaise et stéphanoise, le Massif du Pilat a été lui aussi confronté à cette augmentation significative de fréquentation depuis le déconfinement du mois de mai.

Voyant émerger de nouvelles difficultés (gestion des flux de circulation, tensions accrues entre usagers sur certains sites et crispation de propriétaires dont les propriétés sont traversées ou voisines de sentiers de randonnée), le Parc du Pilat a missionné l'Office du Tourisme du Pilat dès le mois de mai pour réaliser des maraudes visant à analyser ces nouveaux comportements et en déterminer les incidences.

De mai à octobre, un agent de l'Office du tourisme, ayant revêtu préalablement la tenue d'écogarde du Parc, a donc procédé à la réalisation de 11 rondes de surveillance d'une demi-journée pour 2/3 organisées en week-end et 1/3 en semaine.

Ces rondes ont été menées alternativement sur les sites de l'Oeillon, du Collet de Doizieux, de Saint-Sabin, du Col de Chaubouret, de Chaussitre, des Grands Bois et de Gimel.

Les principales constatations furent les suivantes :

- *Dégradation modérée des sites et espaces traversés*

Une fois sorti de l'abord immédiat des parkings, l'agent n'a pas constaté de dégradations majeures sur les sites empruntés malgré la hausse de fréquentation (ni dégradations, ni dépôt sauvage de déchets). Les seuls points de vigilance portent sur l'augmentation de constatations de dépôt de papier toilette aux abords des sentiers et de création « d'œuvres » de « land art » dans et avec les chirats.

- *Difficultés de gestion des stationnements*

Sur les sites majeurs du Pilat (Jasserie, Chaubouret, Oeillon, Gratteau), il a été constaté ce printemps et cet été de graves difficultés de stationnement. Ceci s'est traduit par des stationnements débordant largement des espaces prévus à cet effet et par une augmentation des dépôts de déchets aux abords immédiats mais dans des proportions moindres que les craintes initiales.

Il est à noter que cet hiver ce constat s'est vérifié tout en observant en plus des difficultés de circulation sur les

principales voies d'accès aux sites.

- *Augmentation significative des bivouacs*

Les rondes ont permis de mettre en évidence la pratique intense de bivouac sur des sites bien connus du Pilat (Saint-Sabin, Oeillon, Jasserie, Chalet Bourguisan) mais aussi l'apparition de places à feu sur des zones nouvelles (Chirat Rochat...). Dans un contexte de sécheresse de plus en plus marquée, ces pratiques incontrôlées peuvent être sources de risque incendie importante et quoi qu'il en soit sont illégales.

- *L'élargissement des sentiers*

L'augmentation de fréquentation a abouti à un élargissement notable des sentiers avec même, sur certains secteurs, l'ouverture de nouvelles « traces ».

- *le bon accueil par les usagers de ce type de veille*

La présence physique de personnel identifié « Parc » sur site a été globalement très bien accueillie par les usagers rencontrés. Cette présence sur site a permis des échanges autour des bonnes pratiques à respecter en site naturel mais aussi sur les possibilités de randonnée offertes sur le massif sur des secteurs moins fréquentés.

Directement impactés par cette situation et les difficultés évoquées ci-dessus, les élus des communes du site emblématique du Crêt de l'Oeillon (notamment Véranne et Pélussin) ainsi que des représentants de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien ont sollicité le Parc du Pilat pour étudier la possibilité de mettre en place un travail visant à répondre à l'évolution de cette fréquentation et des pratiques.

L'objectif de ces réflexions apparaît double :

- mieux gérer la fréquentation de ces sites emblématiques pour en préserver la richesse écologique et culturelle
- chercher à améliorer les retombées économiques de cette fréquentation

Différentes hypothèses peuvent être envisagées pour poursuivre le travail esquissé en 2020 :

- renouvellement des maraudes et renforcement de l'observation
- analyse d'expériences similaires qui pourraient être inspirantes (Ventoux, Volcans d'Auvergne) et rencontre avec les opérateurs pilotant ces démarches
- formalisation d'un accompagnement des collectivités (communes, EPCI, Parc...) sur les possibilités juridiques d'intervention – urbanisme, planification, gestion des circulations... – dans ce type de contexte

Il est proposé aux membres du Bureau d'échanger sur les contours (géographiques, partenariaux, calendaires et financiers) d'un éventuel projet sur ce sujet émergent.

Serge RAULT rappelle que cette question a émergé bien avant l'épidémie de COVID-19. La protection du site est la priorité et qu'il s'agit de pouvoir en complément faciliter l'activité humaine. Il y a également des éléments juridiques à prendre en compte. Le Parc du Pilat peut piloter et guider les réflexions pour avoir une vision commune et des propositions d'actions. La question n'est pas de confier la réalisation de la dépense au Parc mais d'adopter une bonne échelle sur ce sujet.

Charles ZILLIOX indique que tous les versants sont concernés, c'est pour cela qu'on souhaite que le Parc mène la réflexion.

Emmanuel MANDON précise qu'en effet plusieurs Communes sont concernées. Il faut prendre en compte toutes les dimensions du problème. Il faut peut-être voir ce qui se fait sur d'autres sites en France, comme sur le site du Puy Mary dans les Volcans d'Auvergne

Nathalie DEHAN fait part de ce qui a été mis en place dans le Parc national des Calanques, suite à des incivilités et destruction de la biodiversité. Ils ont opté pour une communication réaliste en citant les effets

néfastes de la présence humaine sur le site et des destructions engendrées. Elle souhaite savoir si une réflexion en termes de communication a été engagée.

Emmanuel MANDON souligne que les réseaux sociaux peuvent nous desservir car ils renvoient une image du Parc, toujours stéréotypée.

Axel MARTICHE intervient pour mentionner les actions mises en place sur le plan de la communication institutionnelle. La communication vise plutôt à orienter le public sur des sites moins connus pour éviter les surfréquentation.

La mise en place de maraudes a permis de rendre compte des problèmes rencontrés sur les sites les plus fréquentés et qui au final n'ont pas été largement supérieurs aux autres saisons. La présence d'humains pour indiquer le bon usage des espaces a été bénéfique.

L'hypothèse est donc de proposer une orientation de travail : renouveler les maraudes, mener un travail de parangonnage sur des espaces qui sont déjà confrontés à ces thématiques (Puy Mary, Mont Ventoux par exemple), puis réfléchir à ce qu'il est possible de faire sur le plan juridique et technique sur le Pilat. Un groupe de travail va être mis en place, intégrant de manière large les Communes et Intercommunalités concernées et aussi les opérateurs d'Etat : DREAL, OFB qui peuvent favoriser le lancement d'actions par les collectivités. Le Parc serait l'animateur coordinateur du projet.

Emmanuel MANDON souligne qu'il faut aussi réfléchir sur les conditions et les capacités d'accueil.

Charles ZILLIOX indique qu'il est également important de faire de la pédagogie et de pouvoir expliquer au public, la nature des milieux et donc faciliter la compréhension.

13.2 La communication du Parc du Pilat

Les grands objectifs de communication du Parc du Pilat

La communication du Parc du Pilat répond à 3 objectifs issus de la charte « objectif 2025 » :

- Diffuser la connaissance du territoire auprès du grand public
- Partager le projet de territoire
 - En s'assurant, en continu, d'une bonne compréhension du projet de territoire par l'ensemble des acteurs qui ont un rôle à jouer dans sa mise en œuvre
 - En impliquant l'ensemble des acteurs dans la communication et l'évaluation de la charte
- ° Développer la capacité d'action des habitants

La communication du Parc du Pilat vise également à

- faire connaître le rôle du Syndicat mixte pour en faciliter le fonctionnement
- accompagner les actions conduites par le Parc.

Ces objectifs sont adaptés suivant les différents publics.

Ne pas confondre communication du Parc et promotion du Pilat

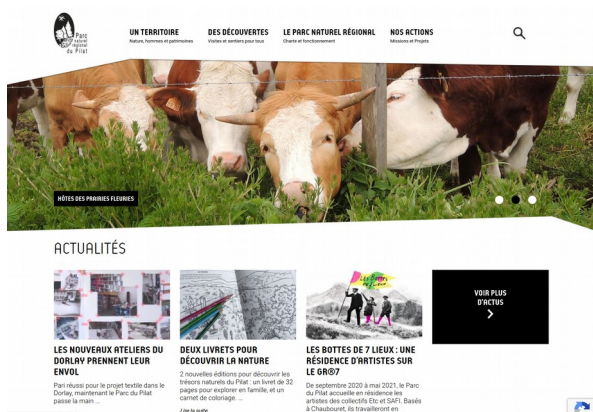
Le Parc du Pilat a fait le choix de confier la promotion touristique du Pilat à l'Office de tourisme du Pilat (axe 2.3 de la charte). Cette promotion est mutualisée avec l'ensemble des acteurs du tourisme, collectivités et prestataires adhérents. La promotion touristique s'articule autour de la destination Pilat avec la marque de territoire « Pilat, mon Parc naturel régional ». Le Parc du Pilat a créé cette marque et en a confié la gestion à l'Office de Tourisme du Pilat. Le Parc du Pilat, quant à lui, concentre sa communication sur les objectifs de la charte, il partage les connaissances et traite plus des actions visant à conduire le projet de territoire.

Parc naturel régional du Pilat

Communication du Parc naturel régional



www.parc-naturel-pilat.fr



Facebook - @ParcduPilat

Ligne éditoriale :

- Illustrer par les actions du Parc, le contenu de la charte et l'orientation du projet de territoire
- Traiter sur un même support de toute la diversité des domaines d'intervention du Parc
- donner à voir la vie de l'institution

Charte graphique

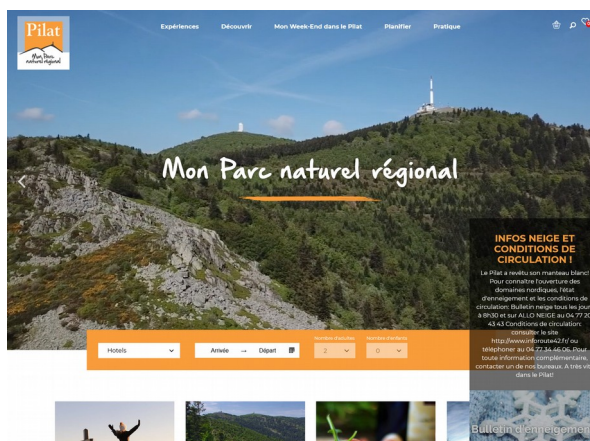


Office de Tourisme du Pilat

Promotion touristique



www.pilat-tourisme.fr



Facebook - @PilatMonParcnaturelregional

Ligne éditoriale :

- Promotion de la destination touristique « Pilat, mon Parc naturel régional » - belles photos -
- Informations concernant les événements et manifestations de notre territoire,
- Mise en avant des prestataires adhérents de l'Office de Tourisme du Pilat
- Mise en avant de la vie la structure

Charte graphique



Attention il existe d'autres éditions à l'échelle du Pilat, portées par d'autres structures.

« La Pie du Pilat » est un magazine citoyen édité par l'association des 4 versants.

Particularités de la communication du Parc du Pilat

Avec la communication, le Parc poursuit les objectifs inscrits dans la charte. Pour cela, elle doit composer avec les spécificités du Parc naturel régional du Pilat : un organisme de mission, qui veille sur le projet de territoire, sans compétence propre, qui ne fait rien seul.

- Le Parc a pour ambition, « de convaincre » pour amener les acteurs du territoire à agir. (exemple, les plantations de haies). Pour cela, le Parc les met volontiers en avant afin qu'ils s'emparent des sujets. Le Parc n'est jamais seul à faire, il s'efface pour faire perdurer les actions, reprises totalement en main par d'autres (exemple : la centrale villageoise photovoltaïque des Haies gérée de manière totalement autonome par une SAS, et à venir l'association des Nouveaux Ateliers du Dorlay qui va gérer en maîtrise d'ouvrage propre le projet du même nom).
- Le Parc intervient en s'appuyant sur une vision globale et systémique du territoire, au travers de l'expérimentation, par le biais de l'élaboration de stratégie, monte des dossiers de financements, porte des procédures bien en amont de la mise en œuvre opérationnelle (et donc visibles) des actions. Toutefois, ces types d'intervention sont difficiles à rendre lisibles pour les différents publics.
- Souvent le Parc n'intervient que sur une partie de projet, parfois essentielle, mais très facile à oublier. Par exemple, bon nombre de maîtres d'ouvrage oublient que si leur projet a pu être parfois financé par la Région, c'est parce qu'il existe un contrat entre le Parc et la Région pour se faire. N'étant pas directement financeur, le Parc se sent moins légitime pour imposer la présence de son logo dans la communication qui est faite du projet ainsi soutenu.
- Le Parc n'a pas vocation à gérer lui-même des équipements ou des services. Lorsqu'une opération est réussie, il la transmet à un gestionnaire pour se concentrer sur un autre sujet. Non seulement la communication du Parc ne s'appuie pas sur des services (concrets) à la population (sauf la populaire mission d'entretien des chemins de randonnée ou la très impopulaire mission de conseil en architecture), mais ce qui a fonctionné lui échappe. L'histoire oubliée qui était à l'origine de ces projets (exemple, la Rivière artificielle de Saint-Pierre-de-Boeuf, la maison de l'emploi du Pilat Rhodanien, la Turbine créative, les Bravos de la Nuit, les foyers de ski à Burdignes et Saint-Régis-du-Coin, ...)
- L'action du Parc s'étend sur un temps long, -plusieurs années de travail sont nécessaires avant d'observer des résultats. La communication est diluée.
- Le champ des actions conduites au regard de la charte est très large. Aussi, les différents publics partenaires du Parc sont nombreux. Cela conduit à une communication segmentée : un agriculteur ne percevra pas forcément l'action du Parc à destination des écoles par exemple.

Ces éléments, communs à tous les parcs naturels régionaux, expliquent pour une grande part, la méconnaissance de l'utilité du Parc que peuvent avoir les différents habitants ou structures

Au regard de ces spécificités, La communication du Parc s'organise autour de deux axes :

- la communication interne au Syndicat mixte, les élus du Parc pouvant être de bons relais auprès de tous les publics.
- la communication externe, plutôt tournée vers les destinataires des actions du Parc, les partenaires qui aideront à conduire le projet de territoire.

Supports de communication du Parc du Pilat

LES OUTILS GÉNÉRIQUES

- le site internet www.parc-naturel-pilat.fr

Le site référence qui regroupe toute l'information en un seul lieu :

- x présentation du territoire
- x les actions du Parc
- x le Syndicat mixte
- x les actualités
- x les grands programmes (N2000 – leader – Contrat vert et bleu)

- la page Facebook @ParcduPilat

5200 abonnés

La page Facebook vise à :

- Illustrer par les actions du Parc, le contenu de la charte et l'orientation du projet de territoire
- Traiter sur un même support de toute la diversité des domaines d'intervention du Parc
- donner à voir la vie de l'institution
- valoriser les acteurs du territoire qui agissent dans le sens de la charte

Concrètement, les posts concernent les actions du Parc, la vie de la structure, les rendez-vous, l'actualité du réseau des Parcs

- chronique France Bleu Saint Etienne Loire

intervention dans l'émission « Tout le monde dehors » 10-11h les samedis matin
un sujet d'actualité en lien avec un lieu du Pilat à découvrir.

- événementiel

Stand Parc sur certaines fêtes locales / animations du Parc

- relations presse

Suivi du fichier presse et relationnel

- collection de dossiers documentaires

en fonction des études conduites et des budgets disponibles, pour transmettre les connaissances acquises par le Parc

- photothèque

gestion des photos en interne et diffusion sur demande

LES OUTILS DE COMMUNICATION INTERNES POUR LES ÉLUS DÉLÉGUÉS AU PARC

L'objectif de cette communication : adhésion au projet de territoire et participation aux actions du Parc. Cette communication cherche aussi à valoriser les actions des membres du Syndicat mixte qui concourent à la mise en œuvre de la charte du Parc.

Les supports de communication spécifiques pour les élus (délégués *et/ou* conseillers municipaux)

- Newsletter élus et partenaires : 200 abonnés – envoyée avant chaque Comité syndical
- Newsletter webinaires (nouveau)
- L'extranet du site du Parc, tous les membres des commissions ont un accès privé.
- Le Bureau en Bref et la synthèse du comité syndical adressés par mail
- Édition du bilan d'activité annuel

À noter aussi,

- Désignation d'un technicien référent par commune
- Proposition de réaliser un extrait du bilan d'activité plus centré sur chaque commune afin que le délégué puisse le présenter à son conseil municipal (cf. carte des actions).

LES OUTILS DE COMMUNICATION EXTERNE

Les supports de communication spécifiques habitants

L'important est de créer un lien avec les habitants dans le but de faire partager l'ambition portée par le Parc et les autres collectivités pour leur territoire. Cette communication passe par une information concrète et pédagogique des actions conduites.

- une newsletter grand public – 1700 abonnés
- des articles Parc proposés aux communes pour les bulletins municipaux (en fin d'année + à la demande)

A noter que le programme des Rendez-vous de mon Parc et Autour du crépuscule participent à cette connaissance de l'action du Parc auprès des habitants.

Les supports pour les destinataires/partenaires des actions du Parc

L'objectif est d'accompagner l'action pour sa réussite. Un plan de communication propre à chaque action est réalisé pour l'adapter aux besoins spécifiques de l'action.

Ces communications disposent un général d'un budget prévu dans le programme d'action.

A titre d'exemples, quelques publics spécifiques pour des actions portées ou accompagnées par le Parc :

- Les communes / CVB / Pilat Propre / démarche TEPOS / Scouts / Ciel étoilé
- Les habitants / pg d'animations Rdv, autour du crépuscule, festival ciné solidaire / covoiturage /...
- Les porteurs de projet / pg de financement participatif / Leader
- les naturalistes (amateurs et pro) / observatoire de la Biodiversité
- les agriculteurs / PSE haut Pilat / Plan Pastoral Territorial / Mesure Agro-Environnementale
- les propriétaires / gestionnaires Natura 2000
- les écoles territoire et villes-portes / pg éducation au territoire
- les familles / Les Rendez-vous de mon Parc
- les artisans d'art et artisans textile et accessoire de mode / Nouveaux Ateliers du Dorlay
- les entreprises engagées RSE
- les visiteurs - touristes – habitants / organisation de la randonnée, espaces de découverte du Parc, recommandations d'usage du Pilat
- les organisateurs de manifestations / Manif à DD
- les propriétaires forestiers / Sylvacctes / sylvotrophée

Pour ces différents publics, dans l'objectif de conduire les actions prévues, des supports de communication spécifiques sont mis en place par le Parc.

Voici les plus importants

- site internet eco-acteurs
- site Pilat'biodiv
- site pilat-rando.fr
- site de l'Observatoire photo du paysage (en cours de création)
- page Facebook et site internet Nouveaux-Ateliers du Dorlay (à transmettre à l'association)
- édition de flyers et programmes spécifiques (Pg des Rendez-vous de mon Parc, lettres d'informations, ...)

NB. La communication du Parc s'adresse également aux financeurs et partenaires. La mention de leur implication dans les actions conduites est systématique (logo ou citation). Pour rendre compte globalement des actions conduites et des résultats obtenus, le bilan d'activité leur est également adressé.

Le budget communication du Parc du Pilat

Le financement de la communication portée par le Parc du Pilat repose essentiellement sur la part « communication » incluse dans les différents programmes dont dépendent les actions conduites.

Le Parc n'a quasiment pas de ligne spécifique communication dans son budget. Celle-ci repose pour la majeure partie sur les moyens humains internes (1,5 ETP). Le Parc est en capacité de dégager au maximum 5000 € par an sur son budget statutaire. Ce budget recouvre essentiellement les abonnements et prestations de maintenances des sites internet gérés par le Parc ainsi que quelques impressions de documents. (Certains outils de communications comme les sites internet, la photothèque ou la charte graphique ont été financés ponctuellement, en investissement, par des programmes).

Question du jour : L'édition de la carte d'appel touristique

Le stock de cartes touristiques du Pilat arrive à épuisement. Il convient de renouveler ce support de communication, outil indispensable pour la promotion touristique du massif. La précédente carte, sortie en 2011 a été financée, conçue et imprimée par le Parc du Pilat et mise à disposition de l'Office du tourisme pour sa diffusion.



Qui de l'Office du tourisme ou du Parc du Pilat doit réaliser la nouvelle édition ?

Bien que la promotion touristique soit une mission relevant de l'Office du Tourisme du Pilat, il peut être du rôle du Parc du Pilat que de fournir les supports nécessaires à cette promotion. (ex. avec la carte vélo). Il est à noter que l'Office du Tourisme communique sur l'ensemble du Pilat alors que ni VCA, ni SEM ne contribuent au financement de l'Office du Tourisme du Pilat.

- Cette carte donne à voir le territoire, au-delà de la promotion touristique. Elle participe également à affirmer le Pilat comme un espace unique. Elle conforte l'identité du territoire Pilat.
- Le Parc du Pilat apparaît donc plus légitime à créer une carte à l'échelle de son territoire (territoire différent pour l'office du tourisme).
- La création d'une carte n'est-ce pas un geste politique ?

Un portage par le Parc du Pilat permettrait d'affirmer l'affichage Parc naturel régional pour le territoire, d'en maîtriser le périmètre et les contenus, les informations sur lesquelles s'appuie la présentation du Pilat.

Cela impliquerait une édition avec la charte graphique du Parc. Bien sûr, la destination Pilat (marque de territoire orange) apparaîtra, puisque le Parc du Pilat est partie prenante de cette stratégie de promotion de l'Office de tourisme.

Le maître d'ouvrage retenu pour l'édition de cette carte devra assumer les aspects techniques du projet : recherches de financements, recueil des données géographiques (ou actualisation), conduite du projet ... L'équipe technique du Parc du Pilat semble avoir plus de ressources dans ces domaines.

La réalisation d'une telle carte demandera un certain temps. Pour la saison touristique 2021, il est proposé de ré-imprimer à l'identique la carte actuelle, en attendant la sortie de la nouvelle carte.



L'exemple de la carte de promotion vélo éditée par le Parc du Pilat et diffusée par l'Office du Tourisme.

Nathalie DEHAN demande ce qui peut être fait pour mettre plus en avant les actions des élus ou du Bureau, la plus-value apportée par les élus, ce qui est positif.

Emmanuel MANDON répond que le Parc n'a pas pour habitude de mettre en avant l'action des élus mais plutôt le collectif. Les médias veulent absolument avoir une tête alors qu'on est dans un travail collectif, une dynamique de groupe avec un territoire fait de diversités, selon les versants du Pilat. L'objectif est d'avoir de la cohérence à l'échelle du massif, du territoire. Il faut aussi associer les villes portes pour qu'elles communiquent elles aussi sur le Parc e. Rien n'empêche les élus d'utiliser leurs réseaux, leur Facebook pour expliquer ce qu'ils font à titre individuel.

Axel MARTICHE rappelle qu'il a été décidé de mettre en place des « En Bref » qui rappellent les décisions prises par le Bureau et le Comité syndical, et qui sont transmises aux élus. Sur le plan des actions, si les élus mettent en œuvre quelque chose, bien sûr que cela pourra être valorisé en termes de communication.

Charles ZILLIOX indique que dans la commission qu'il préside, chacun a pu prendre la parole et exprimer pourquoi il était là. Le Parc n'a pas été critiqué.

Frédéric GONDRAND fait part de son témoignage, ce qui peut manquer c'est un magazine de Parc comme il en existe dans d'autres Parcs. Il permet de développer une actualité, autrement que dans les réseaux sociaux. Il explique aux habitants les actions concrètes au quotidien. Le côté papier a son avantage. Il permet de lire un article, d'y revenir dessus, de le montrer à d'autres. Le Parc du Pilat a eu le sien « L'Écho des Chirats » qui a été arrêté pour diverses raisons.

Emmanuel MANDON précise qu'à l'époque de l'Écho des Chirats, il y avait aussi de nombreuses critiques sur les articles, qui cantonnaient le Parc à un rôle bien précis, qui n'était pas toujours bien compris. Il faut d'abord optimiser l'usage des outils de communication qui existent déjà La communication numérique prend de l'ampleur, mais il y a d'autres supports. Les vidéos ont aussi leur importance, par exemple, comme celle qui a été faite sur les Paiements pour Services Environnementaux ou par le collectif Patur'en Pilat. Un travail a également été initié avec la Fédération des Parcs.

Christiane JURY souligne l'importance des articles que le Parc envoie aux Communes pour les publier dans les bulletins municipaux. C'est un moyen de communication important qui touche tout le monde.

Emmanuel MANDON remercie les Communes qui réservent une page de publication aux Parcs. C'est une communication très efficace qui permet de toucher la majorité des gens.

Nathalie DEHAN souhaite que pour la Métropole de Lyon, le Parc fasse une communication sur quelque chose de précis, qui valorise, comme les circuits courts pour mettre en avant ce que fait le Parc.

Emmanuel MANDON accueille favorablement cette demande.

Emmanuel MANDON revient sur le sujet de la carte d'appel touristique et sa réédition.

Axel MARTICHE précise que cette carte était prise en charge par le Parc. La proposition faite est de rééditer la carte actuelle, avec un budget maximum de 2 000 € et prendre le temps d'échanger pour la suite.

Emmanuel MANDON indique que la discussion est ouverte sur le sujet de la communication. Elle sera à poursuivre tout au long du mandat.

Charles ZILLIOX fait un appel à volontaires pour le jury du concours d'architecture dans le Pilat qui a lieu le lendemain.

Il revient également sur le projet de loi Climat et Énergie. Un volet concerne la consommation d'espaces avec un point concernant «Zéro Artificialisation nette des sols ». C'est une réflexion qu'il faudra avoir au Parc.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est mis fin à la réunion.